

regretter que le ministre de la Marine et des Pêcheries et l'honorable député d'York aient suivi son exemple. Qu'est-ce donc, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Carleton a signalé à la Chambre cet après-midi? Il s'est malheureusement passé au Nouveau-Brunswick des choses propres à faire monter le rouge de la honte au front de quiconque au moins est de cette province. Il s'est produit ces temps derniers au sein de la législature locale certains incidents qui font peu honneur au gouvernement du Nouveau-Brunswick, non plus qu'aux habitants de la province, et il est fâcheux que de tels incidents aient dû nécessairement se produire. On nous a beaucoup parlé du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. Mon honorable ami de Carleton a, je sais, l'habitude de ne pas amoindrir les choses. Il y a au moins ceci à dire de lui, que l'on ne peut prétendre ne l'avoir pas compris. Avec lui, jamais d'insinuations ni d'allusions détournées, et c'est ce dont personne ne l'accusera. Quand il a quelque chose à dire, il le dit, et nos amis de la droite savent à quoi s'en tenir sur son compte. Afin de mettre sur ses gardes le ministre par intérim des Chemins de fer, il nous a raconté cet après-midi que, dans la province du Nouveau-Brunswick, on a voulu construire une voie ferrée, et que la province, outre les subventions accordées à cette voie par le parlement du Canada, avait engagé son crédit dans une garantie des obligations de la compagnie; que du produit des obligations ainsi garanties par la province il a été détourné de ses fins légitimes la somme de plus d'un demi-million; qu'il a été fait devant la législature provinciale des accusations contre des membres de cette Chambre, à savoir le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et contre un membre de cette administration, aujourd'hui le député d'York. Ce sont les deux seuls dont les noms aient été mentionnés, et laissez-moi vous dire qu'au lieu d'un discours comme celui que nous venons d'entendre de la part de l'honorable député d'York, ce dernier aurait mieux fait de se souvenir qu'il est présentement accusé d'avoir, étant membre du cabinet de cette province, pris part à une appropriation fautive de ces fonds. Mon honorable ami le ministre de la Marine sollicite notre sympathie en faveur de son ancien collègue le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Il dit que les accusations dont il est l'objet ont été portées devant un tribunal qui les examine en ce moment.

Ces accusations ont été faites il y a une quinzaine de jours, et le ministre de la Marine annonce qu'une commission royale a été chargée d'en faire l'examen. Est-il bien vrai qu'une commission a été nommée?

Non, aucun tribunal n'examine en ce moment les accusations dont il s'agit, et le tribunal à la formation duquel la législature du Nouveau-Brunswick a donné son autorisation n'a pas encore été institué. Lorsque des accusations sont faites contre des membres d'un parlement ou d'une législature, il est d'usage que les inculpés demandent une enquête immédiate. Est-ce que cela a été fait?

M. CARVELL: Nullement.

M. EMMERSON: Est-ce que M. Flemming, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, a demandé cette enquête? Non. Bien que les accusations aient été rendues publiques, M. Flemming s'est présenté devant la législature où, comme premier ministre de la province, il a mené hâtivement jusqu'à sa troisième lecture un projet de loi tendant à fournir, sous forme de garantie additionnelle, de l'aide à ce chemin de fer pour une somme de 2 millions; mais jamais il n'a ouvert la bouche au sujet de ces imputations; jamais il n'a fait la moindre mention de cette affaire, et mon honorable ami d'York assure néanmoins que l'honorable député de Carleton aurait dû garder le silence sur la participation de M. Flemming à cette affaire. Pour moi, je dis que l'honorable M. Flemming aurait agi plus honorablement et aurait davantage droit à notre sympathie s'il avait tout de suite demandé à la législature d'ouvrir une enquête sur les faits qui lui étaient reprochés, avant surtout de prendre de nouvelles dispositions pour assurer à cette compagnie l'aide additionnelle qu'elle demandait. On accuse le premier ministre d'avoir pris part à l'appropriation irrégulière d'une somme d'un demi-million ou plus des fonds de la province et, avant d'ouvrir la bouche à ce sujet, il demande à la législature de mettre la compagnie en position de réaliser, grâce au crédit de la province, une somme additionnelle de deux millions, pour aider, on le prétend du moins, à l'achèvement de la ligne. Nulle décision n'a été prise par le premier ministre. L'enquête n'a pas été tenue et, quoique la législature ait été interrogée il y a plus d'une semaine, après avoir en hâte expédié sa besogne, le Gouvernement n'a pas rien fait en vue de l'enquête qu'une loi autorise. Celui que l'on accuse, chef du cabinet, premier ministre de sa province, refuse d'agir, et il empêche que